

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE  
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023  
L'Officiel n° 08  
Du 04 Octobre 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

**PLAISIR**

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

R

**RESPECT**

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

Ê

**ENGAGEMENT**

Engagement  
du corps et du cœur

T

**TOLÉRANCE**

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

S

**SOLIDARITÉ**

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET  
DE L'AUDE



**cuisinella**  
A l'écoute de vos envies

**GetIT!**  
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



**FRANCE PEINTURE**  
*Un résultat haut en couleur*

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43  
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91  
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

# Comite de direction

Réunion du 06/09/2022

## Président en visioconférence :

M. Pierre MICHEAU

## Présents :

Mme Emmanuelle CONTRERAS,

MM. Thierry LESVIGNE, Pierre FABRE

## Présents en Visioconférence :

Mme Caroline MERLIN

MM. Pascal RIOU, Cédric LOPEZ,

## Assistent :

MM. Frédéric BAUDIN, ROQUE Cédric

MM. Maxime LOPEZ, Kévin FROUTE, Damien TRASTET (en visioconférence)

## Excusés :

Sandra ESPEUT, Henry MONTESPAN, Nordine CHAMLAL, Fabienne GINER, Nicolas BELLEGUEULLE, Nicolas FROMENT, David CARRASCO, Alexandre BANDIERA, Frédéric BOUILLERE, Patrice BOFFELLI, Sébastien VIVO, Gilles DODEMAN, Franck VARILLES, Pierre QUEAU.

## Sommaire

1	Points du Président
2	Présentation des nouveaux salariés
3	Validation des membres de commissions
4	Validations des règlements des compétitions
5	Points CDA
6	Gestion des services civiques
7	Attribution des mutés supplémentaires
8	Demande de Narbonne Montplaisir en Futsal (educateurs)
9	Situation financière des clubs
10	Questions diverses
11	Points Techniques

## Actualités du District

### Félicitations à Emmanuelle CONTRERAS

Le Président du District félicite Emmanuelle CONTRERAS pour sa nomination au club des 300 femmes dirigeantes lancé par le CNOSEF.

### Lancement du partenariat avec l'Indépendant

Le Président du District annonce le lancement d'un nouveau partenariat avec le journal l'indépendant qui permettra notamment la parution d'une page hebdomadaire consacrée au Football. Ce partenariat sera le moyen de mettre en lumière l'activité du District et des clubs.

### Démission de Franck CARRIQUI et Jean-Luc MORIN du Comité Directeur

Le Président annonce les démissions de MM. Franck CARRIQUI et Jean-Luc MORIN du Comité Directeur.

Un remplacement sera effectué dès la prochaine AG.

### Remerciements à David DURUSSEL

Le Président du District tient à remercier monsieur David DURUSSEL pour sa participation au stage de rentrée des arbitres du 3 Septembre.

## Présentation des nouveaux salariés

Deux nouveaux salariés ont rejoint le District en cette rentrée :

- Frédéric BAUDIN qui est le nouveau CT DAP du District de l'Aude en remplacement de Yoann VINCENT parti dans l'Hérault.
- Kévin FROUTE, apprenti chargé de l'organisation des événements du District.

## Validation des règlements des compétitions

Le Comité Directeur valide les modifications règlementaires proposées par les commissions des seniors et des féminines en lien avec la commission de révision des textes.

- [Règlement des seniors](#)
- [Règlement des féminines](#)

## Validation des commissions du District

Le Comité Directeur valide la liste des commissions pour le début de saison.

<b>Commission Arbitrage</b>	<b>Commission du Statut de l'arbitrage</b>	<b>Commission des actions citoyennes et sociales</b>	<b>Commission de la valorisation des bénévoles</b>
Fredéric Bouillère	Fabre Pierre	Contreras Emmanuelle	Merlin Caroline
Kerroux Maxime	Lesvigne Thierry	Pilain eva	Pascarel Jean-Luc
Guichou Maxime	Cathala André	Annie Vencell Favier	Contreras Emmanuelle
Lacote Georges	Quéau Pierre	Thierry Draï	
Fabre Pierre	Barreau Georges	Sandra Espeut	
Lesvigne Thierry		Iquel Marie-hélène	
Remi Fabre		Lydéric Espeut	
Piquemal pascal		Biard Joris	
Abedellah Azrou		Vincent Louise	
Francois Padjen		Sage Elodie	
Christophe Martinez			
Thibault de Saint Gilles			
Nathan Ramdani			
Barreau Georges			

<b>Commission féminines élite</b>	<b>Commission féminines jeunes et seniors</b>	<b>Commission futsal</b>	<b>Commission des terrains et infrastructures</b>
Sébastien Vivo	Sandra Espeut	Tayebi Jihed	Lopez Cedric
Girard Axelle	Contreras Emmanuelle	Ali Anfane	Sylvain Nicolas
Biard Joris	Pilain eva	Eddy Boujnane	
	Girard Axelle	Dorian Gustiez	
	Perramond François	Florian Barrios	
		RAMON Thierry	

<b>Commission d'entraide</b>	<b>Commission des Présidents</b>	<b>Commission seniors</b>	<b>Commission jeunes</b>
Sandra Espeut	Lopez Cedric	Bandiera Alexandre	Varilles Franck
Tisseur jerome	Nordine Chamlal	Frédéric Reffle	Tisseur Jerome
Annie Vencell Favier	Franck Varilles	Bertona Lorenzo	Pascarel Jean-Luc
Contreras Emmanuelle		Girard Axelle	Drouin Alain
Christian Varilles		Laurent Vouriot	Carrasco David
		Gaelle Bombail	Galinier Ludovic
			Boffelli Patrice
			Laurent Vouriot
			Biard Joris

<b>Commission foot à l'école</b>	<b>Commission statuts et règlements</b>	<b>Révision des textes</b>	<b>Commission Médicale</b>
Boffelli Patrice	RUIZ Michel	Quéau Pierre	Montespan Henri
Annie Vencell Favier	Teixeira Antonio	Pascal Riou	
Genovese Frédéric		Contreras Emmanuelle	
Talandier Francis			

## Commission Technique

CAMPAGNARO Philippe

ESCALIER Lionel

FAVIER Julien

GINE Georges

GIRARD Axelle

MARRILLAT Mickaël

MARTINEZ Bruno

MAURIN François

MONTESPAN Charles

MORIN Jean-Luc

OLIVER François

PEREZ Fabien

RATABOUIL Gérard

RATABOUIL Jean

REFFLE Frédéric

SIRE Chirstophe

Conseillers Techniques	BAUDIN Frédéric ROQUE Cédric
---------------------------	---------------------------------

Représentant des Jeunes	CARRASCO David
----------------------------	----------------

Cette liste est susceptible d'être complétée lors des prochains Comités Directeurs.

## Points de la commission des arbitres

Le Comité Directeur valide le règlement intérieur de la CDA disponible sur le site du District :

[Règlement intérieur de la CDA](#)

ainsi que la liste des Arbitres et des Observateurs pour la saison 2022/2023 disponibles sur le site du District :

[Liste des Arbitres](#)

[Liste des observateurs](#)

## Gestion des services civiques

Le District a renouvelé son agrément pour 3 saisons à compter de la saison 2022/2023. Cet agrément permet de mettre à la disposition des clubs 35 volontaires pour des missions de 8 mois.

Les clubs ont pu se positionner pour faire des demandes d'accueil de jeunes et voici la répartition qui a été décidée par le Comité Directeur en fonction des critères de structuration et de nombre de jeunes accueillis :

Clubs	Postes accordés
Trapel Pennautier FC	3
Narbonne UFC	1
Lezignan UF	2
Malves ES	1
FC Hautes corbières	1
FA Carcassonne	3
TREBES FC	3
SC Narbonne Montplaisir	2
Haut Minervois Olympique	2
Club Olympique Castelnaudary	2
Carca Futsal Agglo	1
GF Piège Lauragais Malepère	2
FC Briolet	2
FF Bassin Carcassonnais	3
Armissan	1
Sallèlois FC	1
Malepère FC	1
GPT Fresquel Cabardès	1
FC Corbières Méditerranée	3
	35

Toutes les demandes qui parviendraient au District à partir de la publication de ce présent PV seront encore étudiées mais seront conditionnées soit au désistement d'autres clubs figurant dans la liste ci-dessus, soit à l'acceptation par le SDEJS de postes supplémentaires.

En complément, une réunion d'information sera organisée en lien avec le SDEJS afin de lancer les missions des jeunes : le Jeudi 6 Octobre entre 12h30 et 13h30.

La présence des volontaires et des tuteurs ou Présidents est indispensable pour démarrer les missions dans de bonnes conditions.

## Statut des éducateurs : attribution de mutés supplémentaires

Comme les prévoient le règlement des dispositions communes du District, les clubs ont la possibilité de bénéficier de mutés supplémentaires lorsqu'ils disposent d'un encadrement diplômé.

Certains clubs ont effectué une demande auprès du District

TRAPEL PENNAUTIER	Entraîneur BMF
	2 mutés en équipe 1
LIMOUX FC	Entraîneur module senior
	1 muté supplémentaire en équipe 2
RAZES OI	Entraîneur BEF
	2 mutés en équipe 1

Les personnes référencées auront l'obligation d'être présentes sur les feuilles de matches des équipes qui bénéficient de ce muté. Les commissions compétentes vérifieront la présence des personnes sur les FMI et pourront retirer l'accord du muté supplémentaire en cas de manquements.

## Demande du club de NARBONNE MONTPLAISIR

Le Club de Narbonne Montplaisir a transmis une demande au District pour intégrer le championnat R2 Futsal en lieu et place des clubs qui ont refusé cette montée.

Narbonne Montplaisir a terminé 4<sup>ème</sup> de son championnat.

Le club classé premier a refusé la montée, le club classé 2<sup>ème</sup> est monté et le club classé 3<sup>ème</sup> est en inactivité pour la saison 2022/2023.

Le Comité Directeur décide de procéder à une dérogation exceptionnelle et uniquement parce que le championnat Futsal est en phase de développement en proposant cette montée supplémentaire au-delà du club classé 3<sup>ème</sup> sous réserve qu'elle soit acceptée par les commissions compétentes de la ligue.

## Demande d'affiliation : Lézignan SC

Le District a reçu une demande d'affiliation du club de LEZIGNAN SC. L'association support de ce club a déjà été utilisée pour deux précédents clubs, dont un présentant une dette au District.

Il a donc été demandé de régler cette dette afin de pouvoir valider l'affiliation du club comme le prévoient les règlements du District.

Le Comité Directeur précise que l'affiliation ne pourra en tout état de cause se faire qu'après règlement de cette dette.

Par ailleurs, le Comité Directeur indique que dans la mesure où les engagements seniors sont à présent clos et où la procédure d'affiliation n'est toujours pas validée, il ne sera plus possible de participer au championnat D4 pour la saison 2022/2023.

Le Président

M. Pierre Micheau

Le secrétaire général



# Commission seniors

PV du 29/09/2022

Président : M. Alexandra BANDIERA

Présents : Mme Axelle GIRARD, Ms Laurent VOURIOT, Frederic REFFLE et Lorenzo BERTONA

## Coupe des réserves

GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
FUN 2	CASTEL 2	H.MINERVOIS 2
GRUISSAN 2	LEZIGNAN 2	OL.SUD.MINERV3
CORBIER MED 3	PEXIORA 2	BRAM 3
LIMOUX 2	VILLEGLY 2	ESPERAZA 2

GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 6
OL.SUD.MINER 2	BRIOLET 2	CUXAC 2
US MINERVOIS 2	TRAPEL 2	UFC NARBONNE 2
NAUROUZE 3	MONT-SAISSAC- MOUS 2	FANJEAUX 2
	ATLAS 2	

GROUPE 7	GROUPE 8	GROUPE 9
CORBIERE MED 2	TREBES 2	NAUROUZE 2
ST NAZAIRE 2	USA PEZENS 2	US CONQUES 2
ST EULALIE 2	BRAM 2	ST PAPOUL 2
CUXAC 3	RAZES OL 2	

1<sup>ère</sup> journée le 9 octobre

2<sup>nd</sup> journée le 30 octobre

3<sup>ème</sup> journée le 20 novembre

# Coupe Occitanie

1<sup>er</sup> tour le 9 Octobre 2022

St Eulalie – Gruissan

2<sup>nd</sup> tour le 9 Octobre 2022

Alaric – Conques

US Villasavary – St Nazaire (inversion selon le règlement)

OCSM – Pezens

Concernant le match du 2<sup>nd</sup> tour opposant le vainqueur de St Eulalie - Gruissan contre le FC BRIOLET. Ce dernier devra se jouer en semaine avant le 3<sup>ème</sup> tour date

## Championnat D4

Pour donner suite aux mails des clubs du HMO et du BRIOLET demandant d'inscrire leur équipe de U19 dans le championnat de D4 vu le peu d'équipes inscrites en championnat U19 (6 équipes).

La commission décide d'intégrer :

- HMO 3 en poule A
- BRIOLET 3 en poule B

## Forfaits et désengagement

Désengagement du club de l'ES MALVOISE en championnat de D3 et coupe « MEILLEUR TAUX.COM » LOPEZ.

**Frais de désengagement ES MALVOISE 105 €**

1<sup>er</sup> FORFAIT COUPE « MEILLEUR TAUX.COM » LOPEZ

**Amende FC MALEPERE 42 €**

Le président de la commission

M. BANDIERA Alexandre



# COMMISSION JEUNES

PV du 28 Septembre 2022

Président : M Franck VARILLES

Présents : Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, Jérôme TISSEUR,  
Laurent VOURIOT, David Carrasco

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice BOFFELLI,

---

## ORDRE DU JOUR

- COURRIERS
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- FORFAITS
- RAPPEL

# COURRIERS

Demande du club de St Papoul pour l'organisation d'un tournoi U8/U9 et U10/11 le samedi 22 Octobre 2022 : **accordé**

- Demande du club de l'US Salles sur l'Hers d'intégrer le championnat U13 Haute Garonne dans le cadre de son entente avec le club d'Avignonet (31) : **accordé**

## U7

### COMPOSITION DES POULES - 1ERE PHASE - CATEGORIE U6/U7

POULE A	POULE B	POULE C
SC NARBONNE MONTPLAISIR 1	O. CORBIERES SUD MINERVOIS 1	GOAL 1
SC NARBONNE MONTPLAISIR 2	O. CORBIERES SUD MINERVOIS 2	GOAL 2
SC NARBONNE MONTPLAISIR 3	O. CORBIERES SUD MINERVOIS 3	GFPLM 1
F.C. CORBIERES MED. 1	UFC NARBONNAIS 1	GFPLM 2
F.C. CORBIERES MED. 2	UFC NARBONNAIS 2	US SALLES/L'HERS 1
F.C. CORBIERES MED. 3	UFC NARBONNAIS 3	US SALLES/L'HERS 2
U.F. LEZIGNAN 1	UFC NARBONNAIS 4	ENTENTE 3S 1
U.F. LEZIGNAN 2	F.U. NARBONNE 1	ENTENTE 3S 2
U.F. LEZIGNAN 3	F.U. NARBONNE 2	FC ALZONNE 1
ES COURSAN FLEURY 1	F.U. NARBONNE 3	OL MONTREAL 1
ES COURSAN FLEURY 2	F.U. NARBONNE 4	OL MONTREAL 2
ES COURSAN FLEURY 3	US MINERVOIS 1	GFC 1
FC HAUTE CORBIERES 1	ENT. SALLELES /CUXAC	GFC 2
LUC 1	US MINERVOIS 2	GFC 3
		GFC 4



POULE D	POULE E	POULE F	POULE G
FC COUGAING	F.A. CARCASSONNE 1	US CONQUES 1	FC ALARIC 1
LIMOUX FC 1	F.A. CARCASSONNE 2	US CONQUES 2	FC ALARIC 2
LIMOUX FC 2	F.A. CARCASSONNE 3	US CONQUES 3	TRAPEL PENNAUTIER FEM 1
FC QUILLAN 1	F.A. CARCASSONNE 4	MALEPERE 1	TRAPEL PENNAUTIER FEM 1
FC QUILLAN 2	F.A. CARCASSONNE 5	MALEPERE 2	ST EULALIE 1
RC PIEUSSE 1	HAUT MINERVOIS OL 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 1	MALVES 1
FC CHALABRE 1	HAUT MINERVOIS OL 2	TRAPEL PENNAUTIER FC 2	MALVES 2
FC LAUQUET 1	TREBES 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 3	FFBC 1
FC LAUQUET 2	TREBES 2	TRAPEL PENNAUTIER FC 4	US MONTAGNE NOIRE 1
RAZES OLYMPIQUE 1	TREBES 3	TRAPEL PENNAUTIER FC 5	RC BADENS RUSTIQUES
	TREBES 4	ES ARZENS 1	
	TREBES 5		
	FC BRIOLET 1		
	FC BRIOLET 2		
	FC BRIOLET 3		
	FC BRIOLET 4		

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club

## U9



### COMPOSITION DES POULES DE LA 1ERE PHASE DES U8/U9

A	B	C	D	E	F
GOAL 1	GFPLM 3	LIMOUX FC 1	FC CHALABRE 1	TREBES FC 3	F.A. CARCASSONNE 1
GOAL 2	GFPLM 4	LIMOUX FC 2	FC CHALABRE 2	TREBES FC 4	F.A. CARCASSONNE 2
ENT 3 S 1	STE EULALIE 1	LIMOUX FC 3	FC QUILLAN 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 1	F.A. CARCASSONNE 3
ENT 3 S 2	ES ARZENS 1	FC LAUQUET 1	FC QUILLAN 2	TRAPEL PENNAUTIER FC 2	GFC 1
GFPLM 1	ES ARZENS 2	FC LAUQUET 2	RAZES OLYMPIQUE 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 3	GFC 2
GFPLM 2	OL MONTREAL 1	F.C. BRIOLET 1	RAZES OLYMPIQUE 2	TRAPEL PENNAUTIER FC FEMINIENS	GFC 3
US SALLES/HERS 1	FC MALEPERE 1	F.C. BRIOLET 2	FC LE COUGAING	US CONQUES 1	TREBES FC 1
US SALLES/HERS 2		F.C. BRIOLET 3	RC PIEUSSE 1	US CONQUES 2	TREBES FC 2
FC ALZONNE 1			RC PIEUSSE 2		FC ALARIC 1
					FC ALARIC 2

G	H	I	J	K	L
F.A. CARCASSONNE 4	HAUT MINERVOIS OI 1	OCSM 1	UF LEZIGNAN 1	FU NARBONNE 4	F.C. CORBIERES MED. 1
F.A. CARCASSONNE 5	HAUT MINERVOIS OI 2	OCSM 2	UF LEZIGNAN 2	FU NARBONNE 5	F.C. CORBIERES MED. 2
F.A. CARCASSONNE 6		ENTE SALLELE CUXAC 1	UF LEZIGNAN 3	FU NARBONNE FEMINIENS	
MALVES 1	RC BADENS RUSTIQUES	ENTE SALLELE CUXAC 2	COURSAN/FLEURY 1	F.C. CORBIERES MED. 3	F.U. NARBONNE 1
MALVES 2	FFBC 1	UFC NARBONNAIS 1	COURSAN/FLEURY 2	F.C. CORBIERES MED. 4	F.U. NARBONNE 2
MALVES FEMINIENS	FFBC 2	UFC NARBONNAIS 2	FC HAUTE CORBIERES 1	F.C. CORBIERES MED. 4	F.U. NARBONNE 3
TRAPEL PENNAUTIER FC 4	FFBC 3	LUC FC 1	US MINERVOIS 1	MJC GRUISSAN FC 1	SC NARBONNE MONTPLAISIR 1
TRAPEL PENNAUTIER FC 5	US CONQUES 3	LUC FC 2	OCSM 3	SC NARBONNE MONTPLAISIR 3	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2
	US CONQUES 4	LUC FC 3	OCSM 4	SC NARBONNE MONTPLAISIR 4	
		FC ARMISSAN 1	US MINERVOIS 2	UFC NARBONNAIS 3	
				UFC NARBONNAIS 4	

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club

**Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournés au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.**

## U11

### U11 PHASE 1 2022/23

NIVEAU 1		NIVEAU 2				
18 équipes		CARCASSONNE /LAURAGAIS /HAUTE VALLE			NARBONNAIS	
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E	POULE F	POULE G
FA CARCASSONNE 3	FA CARCASSONNE 1	GRAND MALEPERE 1	GRAND MALEPERE 2	FC LE COUGAING 1	ENT COURSAN /FLEU	US MINERVOIS 1
GFC 1	UF LEZIGNAN 1	ENT 3 S 2	GFPLM 2	OL RAZES 1	FC ARMISSAN 1	FC CORBIERES MEDITERRANEE 2
ENT 3 S 1	SC NARBONNE MONTPLAISIR 1	ES ST EULALIE 1	RC BADENS 1	FC LAUQUET 1	ENT FC SALLELES/CUXAC 2	LUC FC 1
FC BRIOLET 1	FC CORBIERES MEDITERRANEE 1	US SALLES /HERS 1	TREBES FC 2	FC LIMOUX 2	FU NARBONNE 2	ENT SALLELES/CUXAC 1
TREBES FC 1	OLY CORBIERES SUD MINERVOIS 1	GOAL 2	GFC 2	TRAPEL PENNAUTIER FC 4	OLY CORBIERES SUD MINERVOIS 3	MJC GRUISSAN 1
TRAPEL PENNAUTIER FC 1	FU NARBONNE 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 2	ES MALVES 1	RC PIEUSSE 1	UF LEZIGNAN 2	OLY CORBIERES SUD MINERVOIS 4
FC QUILLAN 1	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE 1	GFPLM 1	FC LIMOUX 1	GFC3		UFC NARBONNE 1
GOAL 1	OLY CORBIERES SUD MINERVOIS 2	FC BRIOLET 2	US CONQUES 1	FA CARCASSONNE 2	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2	SC NARBONNE MONTPLAISIR 3
		FC ALARIC 1	TRAPEL PENNAUTIER FC 3	FC QUILLAN 2	FC HAUTE CORBIERES 1	FU NARBONNE 3

**Il est impératif de renseigner entièrement les feuilles de résultats.**

**De nombreuses feuilles de matchs nous sont retournées sans le niveau, la poule et autres informations de ce type.**

**Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés clairement.**

**Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.**

## CHAMPIONNAT U13

**Il est impératif de renseigner entièrement les feuilles de résultats.  
De nombreuses feuilles de matchs nous sont retournées sans le niveau,  
la poule et autres informations de ce type.**

**Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés clairement.**

## CHAMPIONNAT U15

Rencontre : GOAL / US Minervois (Journée 1 – Poule C)

La rencontre doit être disputée avant la dernière journée de la phase, soit avant le 15 octobre 2022.

Les clubs devront s'entendre pour fixer une date et en informer le district 10 jours avant la rencontre. Sans cet accord, la Commission Jeunes fixera une date.

**Pour toutes modifications de l'heure de la rencontre ou de la date, les clubs doivent faire parvenir par mail, au moins 10 jours avant la rencontre, leur accord commun avec le nouvel horaire ou nouvelle date.**

**Toutes les rencontres de la première phase doivent être jouées avant la dernière journée de la phase.**

## CHAMPIONNAT U17

Rencontre : GFC / Trapel Pennautier (Journée 1 – Poule A)

La rencontre doit être disputée avant la dernière journée de la phase, soit avant le 15 octobre 2022.

Les clubs devront s'entendre pour fixer une date et en informer le district 10 jours avant la rencontre. Sans cet accord, la Commission Jeunes fixera une date.

**Pour toutes modifications de l'heure de la rencontre ou de la date, les clubs doivent faire parvenir par mail, au moins 10 jours avant la rencontre, leur accord commun avec le nouvel horaire ou nouvelle date.**

**Toutes les rencontres de la première phase doivent être jouées avant la dernière journée de la phase.**

## RAPPEL SAISIES DE SCORES SUR FOOTCLUBS EN CATEGORIE U13

Nous vous rappelons que les clubs premiers nommés sont tenus de saisir les résultats des rencontres sur FootClubs au plus tard le lundi qui suit les critères avant 12h.

A compter du 07 novembre 2022, à défaut de saisie, la commission appliquera des amendes

### FORFAITS

- **CHAMPIONNAT U17**  
**Poule C**

Luc FC – FU Narbonne

1<sup>er</sup> forfait du club du FU Narbonne

Amende de 37 € attribuée au club du FU Narbonne

- **CHAMPIONNAT U15**  
**Poule A**

Entente Trapel FC 3 – FC Quillan

1<sup>er</sup> forfait du club de Quillan

Amende de 37 € attribuée au club de Quillan

- **CHAMPIONNAT U13**  
**Poule F**

Ent Coursan Fleury – UFC Narbonnais / OCSM 2 – UFC Narbonnais

1<sup>er</sup> forfait du club de l'UFC Narbonnais

Amende de 15 € attribuée au club de l'UFC Narbonnais

### RAPPEL

- Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matchs.

Le Président

M. Franck Varilles



# PV de la commission du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 27/09/2022

Présents : Pierre Fabre, André Cathala, Georges Barreau, Thierry Lesvigne.

Excusés : Pierre Quéau, Cazas Olivier, Gonzalez Jean-Yves

Assiste : Damien Trastet

## Liste des arbitres n'ayant pas renouvelé une licence pour la saison 2022/2023

Nom	Prénom	Club(numéro)	Club(nom)
AIT OUARET	LENA	522805	F.C. DE CAUX SAUZENS
ALLAM	NABIL	563596	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE
AUBIN HOSTAINS	ANGELIQUE	540546	C.O. CASTELNAUDARY
AZARIAN	PATRICK	505991	F.C. ALZONNAIS
BOUNDY	MARWANE	548191	TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
BOYE	THEO	533755	FOY.RUR. DE LA VALLEE DU COUGAIN
BRASSEUR	EMILIAN	563596	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE
CORONAS	THOMAS	548191	TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
DUPRE	MAXIME	541675	M.J.C. GRUISSAN
DURANTE MALVY	FABIEN	6511	CLUB DISTRICT AUDE
EL KHAMKHOUMI	ILIES	6511	CLUB DISTRICT AUDE
LEPROUT	STEPHANE	516118	U.S. BELLOPODIENNE
MOLINIE	NOA	563596	HAUT MINERVOIS OLYMPIQUE
NAZARI	YOUSSEF	590237	F. C. BRIOLET
NID MOUSSA	SAMIRA	541675	M.J.C. GRUISSAN
OLIVIER	FLORENT	548132	F. AGGLOMERATION CARCASSONNE
QUEROL	ARMAND	528505	O. CUXAC D'AUDE
SBAOUNI	CHAKIB	548191	TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
TALLAVIGNES	MATHIS	505973	U.S. CONQUOISE
VIDAL	BENJAMIN	549437	U.S. DU MINERVOIS
ZOUGAGH	YOUSSEF	549438	F.C. DE LA MALEPERE

## Article 35 Bis du statut de l'arbitrage

Les arbitres Vidal Benjamin (US Minervois) et Quérol Armand (Cuxac d'Aude) sont licenciés arbitres depuis au moins 10 ans dans leur club. A ce titre, la commission considère qu'ils couvrent leur club pour la saison 2022/2023.

### Arbitres licenciés après le 31/08

Enregistrement	Nom	Prénom	Club(numéro)	Club(nom)	Club quitté_1Club quitté
14/09/2022	EL GHOURRAF	KHALID	6511	CLUB DISTRICT AUDE	Change de club après le 31/08 Couvre le FC Malepère (article 35)
13/09/2022	LAHRACHE	EL MOSTAFA	6511	CLUB DISTRICT AUDE	
19/09/2022	RASO	MATEO	533130	A.S. PEXIORANAISE	Licencié après le 31/08 Ne couvre pas Pexiora
16/09/2022	TAHIRI	OMAR	549438	FC MALEPERE	Licencié après le 31/08 Ne couvre pas FC Malepère
27/09/2022	BENSAAD	ERAHMAOUI	541675	MJC GRUISSAN	Licencié après le 31/08 Ne couvre pas Gruissan

### Clubs non en règle avec le Statut de l'Arbitrage au 30/09/2022

Les clubs figurant dans le tableau ci-dessous, ne présentent pas le nombre d'arbitres requis par le niveau de compétition de leur équipe supérieure (article 41). Cette situation n'est pas définitive pour cette saison. En effet, si le club présente un ou des arbitres aux formations initiales à l'arbitrage avant le 28 février 2023 leur permettant d'atteindre le nombre d'arbitre requis, le club pourra être considéré en règle pour la saison 2022/2023.

Club	Numéro	Niveau	Quota par niveau	Quota majeur	Nombre d'arbitres licenciés	Nombre d'arbitres majeurs licenciés	Solde arbitres	Solde arbitres majeurs
U.S. BELLOPODIENNE	516118	D3	1	1	0	0	-1	-1
RAZES OLYMPIQUE	519687	D2	1	1	0	0	-1	-1
O. MONTREALAIS	533424	SEFDCH8	1	0	0	0	-1	0
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES ILES	547377	D3	1	1	0	0	-1	-1
R.C. BADENS RUSTIQUES	548103	D4	1	1	0	0	-1	-1
F.C. LAUQUET	553414	D3	1	1	0	0	-1	-1
FLEURY FOOTBALL CLUB	560279	D4	1	1	0	0	-1	-1
ASSOCIATION SPORTIF CULTURELLE MAHORAISE	560537	D4	1	1	0	0	-1	-1
OLYMPIQUE DES CORBIERES SAINT ANDREEN	564014	D4	1	1	0	0	-1	-1

<b>FOOTBALL ATLAS LEZIGNAN</b>	564062	D4	1	1	0	0	-1	-1
<b>CASTELNAUDARY-MAGHREB</b>	564161	D2	1	1	0	0	-1	-1
<b>F. C. SALLELOIS</b>	580855	U17-161P	1	0	0	0	-1	0
<b>LUC FOOTBALL CLUB</b>	590197	U17-161P	1	0	0	0	-1	0

*Nb : Certaines licences d'arbitres étant en attente de validation définitive par la ligue, la commission se réserve le droit de rajouter des clubs en infraction si la date d'enregistrement de la licence de certains arbitres venait à être modifiée en raison de la complétude tardive d'un dossier.*

Par ailleurs, les clubs ci-dessous bénéficient de la dérogation aux obligations consentie aux nouveaux clubs (article 63 des dispositions communes).

<b>FOOTBALL CLUB HAUTES CORBIÈRES</b>	560767	D4	1	1	Dérog 2 <sup>ème</sup> saison (article 63 des dispositions communes)	-1	-1
<b>FOOTBALL CLUB PEYRIAC-BAGES</b>	561103	D4	1	1	Dérog 1 <sup>ère</sup> saison (article 63 des dispositions communes)	-1	-1

## Décisions quant aux changements de clubs d'arbitres

### **Monsieur Caillaud Stéphane : changement du statut d'indépendant à licencié à l'AS Pexiora**

Monsieur Caillaud Stéphane a quitté l'Olympique Montréal lors de la saison 2021/2022 pour être indépendant.

La commission considère qu'il ne peut couvrir un autre club qu'après 2 saisons sans appartenance (2021/2022 et 2022/2023) au titre du précédent règlement en vigueur au moment du changement de statut.

De ce fait, Monsieur CAILLAUD Stéphane ne couvre pas l'AS Pexiora pour la saison 2022/2023.

### **Monsieur AIT OUARET Amin : retour à son club formateur après avoir été deux saisons sans appartenance.**

Monsieur AIT OUARET Amin ayant été deux saisons sans appartenance, la commission considère qu'il peut couvrir le club du FA Carcassonne pour la saison 2022/2023.

### **Monsieur DAMESTOY Jean-Luc : Demande de licence au club de Corbières Sud Minervois à la suite d'un changement de résidence principale (+ de 50km).**

Monsieur DAMESTOY ayant introduit sa demande de licence pour le club de l'Olympique Corbières Sud Minervois le 08/07/2022, la commission considère qu'il couvre le club pour la saison 2022/2023.

**Monsieur MARCEL Théo : Demande de licence au club du FA Carcassonne à la suite d'un changement de résidence principale (+ de 50km).**

Monsieur MARCEL ayant introduit sa demande de licence pour le club du FA Carcassonne le 25/08/2022, la commission considère qu'il couvre le club pour la saison 2022/2023.

**Monsieur MARTINEZ Alexis : Demande de licence au club du FC Briolet à la suite d'un changement de résidence principale (+ de 50km).**

Monsieur MARTINEZ ayant introduit sa demande de licence pour le club du FC Briolet le 09/08/2022, la commission considère qu'il couvre le club pour la saison 2022/2023.

**Monsieur BEZZINA Rémy : changement de club à la suite de la dissolution de son club formateur.**

Monsieur BEZZINA ayant introduit une demande de licence auprès du club de LABASTIDE FUTSAL le 03/08/2022 quittant ainsi un club en inactivité totale.

La commission considère qu'il peut donc couvrir le club de Labastide Futsal pour la saison 2022/2023.

### Attribution des mutés supplémentaires pour la saison 2022/2023

Les clubs figurant dans la liste ci-dessous sont autorisés à utiliser un muté supplémentaire comme indiqué dans le tableau.

<b>CLUB</b>	<b>NOMBRE DE MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2022/2023</b>	<b>EQUIPE DANS LAQUELLE EVOLUERA CE MUTE SUPPLEMENTAIRE</b>
<b>MALEPERE FC</b>	1	Equipe 1 senior M – D2B
<b>ST PAPOUL</b>	1	Equipe 1 senior M – D3A
<b>HAUT MINERVOIS OL</b>	1	Equipe 2 Senior M – D2B
<b>UF LEZIGNAN</b>	1	Equipe 1 senior M – D1

Le Président de la commission